



0329361721

LA RUCHE TENDON

Centre d'accueil périscolaire , Cantine et centre de loisirs.

REGLEMENT INTERIEUR 2021 -2022

Le centre d'accueil périscolaire municipal de Tendon est ouvert de 7H à 8H 20 tous les matins et de 16h à 18h30 tous les soirs, pendant les périodes scolaires.

Le centre est ouvert tous les mercredis de **7h00 à 18h30**

Le centre de loisirs est ouvert 5 semaines par an. La première semaine de chaque petite vacance, la dernière semaine d'Août.

Il organise également la cantine scolaire tous les jours de la semaine. Il accueille les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés à l'école de Tendon : maternelle et primaire.

Il bénéficie d'un agrément de la SDJES (Service Jeunesse Engagement et Sport des Vosges) ainsi que de la PMI (Protection Maternelle et Infantile). Il est conventionné avec la C.A.F.

L'encadrement est le suivant : Une responsable BAFD, 5 animatrices BAFA et des bénévoles.

La transition entre l'école et la maison doit être vécue pleinement par l'enfant qui doit se sentir en sécurité aussi bien affective que physique. Il est important qu'il puisse créer des repères entre la maison et l'école. Le but de notre centre d'accueil est de passer un moment agréable de détente, d'éveil et de socialisation à travers les jeux et les activités.

La directrice du centre périscolaire et de loisirs est coordinatrice du projet pédagogique, travaillé avec l'équipe pédagogique. **Il peut être consulté sur demande auprès de Marie.** Les animatrices et la directrice construisent ensemble les projets d'activités. Ce projet est intégré à un PEDT (Projet Educatif de Territoire), validé par la CAF, l'IEN, et la DDCSPP.

L'accueil du matin : Les enfants sont accueillis par la responsable, ils enlèvent leur manteau et leurs chaussures qu'ils vont ranger au crochet et sous le banc et enfilent leurs chaussons. Ils sont invités ensuite à s'installer autour des tables où des activités auront été préparées.

A 8h15, chaque enfant range son activité, remet manteau et chaussures, range les chaussons sur les étagères. Ils se rangent par 2. L'appel est fait. L'animatrice les emmène ensuite à l'école. Les primaires restent dans la cour de l'école qui est surveillée par les institutrices à partir de 8h20. Les enfants de maternelle sont amenés par l'équipe dans leur classe.

La cantine : de 12h à 13h20. L'inscription hebdomadaire est faite par la famille la semaine précédente. Les enfants sont encadrés par l'équipe d'animation jusqu'à la cantine dans le calme. Ils enlèvent manteaux et chaussures et les rangent, passent aux sanitaires pour le lavage des mains, se rendent à table. Le repas est servi par l'équipe d'animation.

Les enfants sont accompagnés ensuite à l'école par l'équipe, et sont pris en charge dans la cour par les institutrices.

En cas d'allergie alimentaire, un P.A.I. peut être mis en place sur avis médical.

En cas d'absence non signalée à la cantine/garderie, un ticket sera décompté. L'absence n'est acceptée qu'en cas de maladie, elle doit être signalée à l'équipe périscolaire uniquement (pas à l'école) en indiquant le nombre de jours d'absence.

L'accueil de l'après-midi : L'inscription hebdomadaire est faite par la famille la semaine précédente ou avant 16h en cas de modification. Les primaires se rangent dans la cour de l'école, directement après la sortie de leur classe, accueillis par l'équipe d'animation. Les enfants de la maternelle sont amenés par l'animatrice et font la même chose. L'appel est fait. Ensuite, rangés par deux, ils se dirigent vers le bâtiment périscolaire en passant par la cour intérieure. En entrant, les enfants rangent leurs sacs et manteau à leur place et passent ensuite aux toilettes et aux lavabos. Puis c'est l'heure du goûter, fourni par les familles. Si le temps le permet, le goûter se prend dans la cour de l'école ou du centre. Un goûter collectif par mois est organisé, le dernier mardi du mois.

A 17h30 un deuxième appel est fait avec les enfants restants. Lors du départ de l'enfant, il se prépare, range ses chaussons.

Les enfants ne peuvent quitter le centre qu'accompagnés de leurs parents ou d'une personne désignée par les parents.

A 18h30, fin de l'accueil, s'il reste des enfants, la directrice téléphone aux parents. Un encadrement dans les locaux de la garderie sera maintenu exceptionnellement jusqu'à leur arrivée. **Une case de garderie sera cochée par quart d'heure de retard.**

Le fonctionnement est identique pour l'ACM (mercredis récréatifs et vacances scolaires). Pour les vacances scolaires, les inscriptions se font à la semaine. En cas d'absence, **un certificat médical sera demandé** pour pouvoir décompter les cases de garderie. Pour une bonne organisation des mercredis récréatifs, les enfants seront inscrits au trimestre.

Règles de vie : (communes à la garderie et la cantine, et pendant les mercredis récréatifs et les centres aérés.)

Afin de passer un moment agréable, chacun s'engage à respecter les règles de fonctionnement et de vie.

Les enfants s'engagent :

- A être polis,
- A respecter les autres enfants, et l'équipe d'encadrement,
- A respecter les intervenants,
- En cas de non respect des intervenants, de l'équipe encadrante ou des autres enfants, l'enfant sortira de l'activité pour la séance et les parents seront prévenus. Si la situation se reproduit, l'enfant sera exclu pour une durée définie en fonction de son attitude.
- À respecter le matériel,
- A ranger leurs affaires,
- A ranger les jeux,
- A **parler doucement** durant les activités, repas et goûters,
- A utiliser un vocabulaire correct,
- Ane pas gaspiller la nourriture, attendre son tour pour être servi et manger proprement.

L'équipe d'animation s'engage :

- A veiller au bien-être de l'enfant,
- A s'assurer de sa sécurité affective et physique,
- A contribuer à son éveil par des jeux et activités,
- A être patient, prudent, pondéré, diligent et souriant, et
- A écouter les propositions des enfants et dans la mesure du possible de les satisfaire,

A être disponible pour toute question des familles, à ce titre, vous pouvez contacter

***Pour la cantine, Murielle VIARD au 06 45 78 27 13**

***Pour la garderie, Marie RUBBEN au centre périscolaire pendant les heures d'ouverture N° 03 29 36 17 21 adresse e-mail : laruchetendon@orange.fr**

Les difficultés éventuelles sont traitées directement avec la directrice et les enfants et /ou les parents concernés.

Les parents veilleront :

- A remplir la fiche sanitaire ainsi que la feuille de renseignements, **y signaler toutes les personnes susceptibles de venir récupérer l'enfant. Si la personne n'est pas sur la liste, l'enfant ne lui sera pas remis.**
- A fournir le goûter dans le sac de l'enfant,
- Transmettre les inscriptions A L'ADRESSE MAIL DE LA MAIRIE. A prévoir, la **semaine précédente**, les inscriptions cantine et garderie, avec la fiche distribuée en début de mois. Aucun changement ne sera possible dans le courant de la semaine. En cas d'urgence, **prévenir directement la garderie (et non l'école).**
- A prévoir les inscriptions AUX centres aérés, à la date donnée sur le programme.
- A prévoir les inscriptions des mercredis récréatifs, par trimestre après chaque petite vacance.
- À prévoir, à l'avance, suffisamment de cases de garderie et de tickets de cantine.
- A prévenir par téléphone de tout changement de dernière minute, **uniquement au centre périscolaire et non à l'école.**
- A prévenir s'il y a un retard le soir. N° de tel. : **03.29.36.17.21, une case sera cochée, par quart d'heure de retard, sur la carte.**
- A mettre les sur-chaussures si nécessaire et en cas de pluie et de neige.
- A tenir compte du protocole sanitaire distribué en début d'année et le respecter.**

Tous veilleront à ne pas utiliser les téléphones portables pendant les activités intérieures et extérieures.

Le centre de loisirs (y compris la cour) est un espace non-fumeurs.

Les vélos : passée la grille, les enfants descendent de leur vélo.

Par mesure d'hygiène : les animaux sont interdits dans le bâtiment et dans la cour.

Un animateur ou un agent ne peut administrer de médicaments. Il peut en revanche aider à la prise de médicaments dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Pour un soin d'urgence, il faut faire appel au SAMU.

Merci de veiller au bon respect de ce règlement pour le bien-être des enfants.

SIGNATURES :

L'équipe municipale

La directrice

L'enfant

Les parents

Les animatrices